



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 021-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.80

Déposée le : 03.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Pauli (Nidau, PLR) (porte-parole)
Rashiti (Gerolfingen, UDC)
Brönnimann (Mittelhäusern, PVL)

Cosignataires : 5

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 06.03.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

L'interdiction de trafic motorisé individuel dans le quartier de la gare de Bienne : des bouchons dans toutes les directions sur les routes cantonales !

Depuis le 9 décembre dernier, la ville de Bienne a introduit une nouvelle gestion du trafic. Elle a banni les voitures et autres véhicules motorisés individuels de la place de la Gare et a restreint le trafic aux abords de la place du Général-Guisan. Les accès latéraux restent possibles, mais il n'est plus possible de traverser la place de la Gare. Ces mesures ont, certes, amélioré la situation pour les piétonnes et piétons, les cyclistes ou les transports publics du quartier, mais ont également engendré un déplacement du trafic motorisé individuel.

Ainsi, les conséquences sur les alentours du quartier de la Gare ont été immédiates : le trafic s'est déplacé et des embouteillages conséquents sont relevés quotidiennement, spécialement aux heures de pointe sur des axes adjacents, déjà passablement chargés. C'est notamment le cas sur la place Guido-Müller, où les files d'attente et embouteillages sont d'une telle ampleur, qu'elles remontent jusqu'à la sortie d'autoroute en direction de Berne, à l'entrée de la ville en direction de Neuchâtel ou encore au travers de la ville de Nidau en direction du Seeland. En résumé, toutes les routes cantonales passant par la place Guido-Müller sont surchargées et congestionnées. Ces axes étant également empruntés par des piétonnes et piétons et des cyclistes, la sécurité de ces usagères et usagers semble mise en danger. De même, les transports publics se retrouvent bloqués et ne peuvent plus assurer l'horaire de transport.

L'amélioration de la situation dans un lieu ne doit pas avoir pour conséquence d'aggraver durablement la situation dans d'autres endroits.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le canton de Berne était-il au courant de l'entrée en vigueur de ces mesures et a-t-il été consulté et associé à ces mesures d'aménagement du trafic ?

2. Dans quelle mesure la charge à la place Guido-Müller a-t-elle augmenté en raison de la nouvelle gestion du trafic dans le quartier de la gare de Bienne et quelles en sont les conséquences pour la circulation piétonne et cycliste ainsi que pour les transports publics ?
3. Les implications, respectivement le détournement du trafic et les conséquences sur les axes cantonaux alentours, ont-elles été anticipées et discutées ?
4. Le canton de Berne a-t-il une compétence pour influencer, interdire ou contraindre des mesures de trafic au niveau d'une commune ?
5. Quelles solutions envisage le canton de Berne pour désengorger et fluidifier le trafic à la place Guido-Müller ?

Motivation de l'urgence : la situation, en termes de trafic, aux abords de la place Guido-Müller est surchargée et aucune mesure n'est actuellement prise pour fluidifier la mobilité sur cet axe. La sécurité de toutes les usagères et usagers, piétonnes et piétons, cyclistes, transports publics et automobilistes est péjorée. Le canton de Berne est prié de trouver urgemment une solution pour désengorger ce carrefour et assurer la sécurité de toutes et tous.

Destinataire

– Grand Conseil